



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DÉLIBÉRATION ATC/CA/2/3 APPROUVANT LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE POUR L'EXERCICE 2025

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le lundi 22 juin 2026 à 14h00, dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*Mmes et MM. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON, Josette MAZZACAMI, Jean-Dominique CESARI.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*M. Hervé VALDRIGHI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Muriel FAGNI ;
*M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS ;
*Mme Juliette PONZEVEA à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
*M. Jean-Michel SAVELLI à Mme Christelle COMBETTE ;
*M. Jean-Charles MARTINELLI à M. Attilius CECCALDI ;
*M. Ludovic SUSINI à Mme Josette MAZZACAMI.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

*Mmes et MM. François SORBA, Georges MELA, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Felicia ALBERTINI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Jacques COSTA, Jean TOMA.



MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *Mme le Payeur Régional de Corse.
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office des Transports de la Corse.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable ressources humaines ;
- *M. Jean-Louis MORETTI, Responsable du pôle ingénierie-développement ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *M. Ange NICOLAI, Directeur adjoint sécurisation et tutelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs, dont le dernier acté par la délibération n°18/100 AC de l'Assemblée de Corse du 26 avril 2018 approuvant la modification des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 26/332CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 7 mai 2026 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive en charge du tourisme, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;



Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers modifiée par les délibérations de même objet n° 22/141 AC du 27 octobre 2022, n° 23/062 AC du 28 avril 2023, 25/032 AC du 27 mars 2025, n° 25/072 AC du 25 avril 2025, n° 26/020 AC du 20 avril 2026 et n° 26/037 AC du 29 mai 2026 ;

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du 21 septembre 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse modifié par les arrêtés de même objet n° 22/055CE du 15 février 2022, n° 22/971CE du 6 décembre 2022, n° 23/174CE du 4 avril 2023, n° 23/385CE du 20 juin 2023, n° 23/469CE du 11 juillet 2023, n° 24/084CE du 26 mars 2024, n° 24/405CE du 16 juillet 2024, n° 25/275CE du 27 mai 2025 ;

Vu l'arrêté n° 26/1392CE du 9 juin 2026 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'Agence du Tourisme de la Corse, modifié par délibération n° ATC/CA/2/5 du 8 avril 2024 ;

Vu la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'ATC par nature et par chapitre pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/5/4 du 17 décembre 2025 adoptant la décision modificative N°1 du budget primitif de l'ATC par nature et par chapitre pour l'exercice 2025 ;

Après avoir constaté que Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'ATC, conformément aux règles de la comptabilité publique, a confié la présidence du conseil d'administration à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA lors de l'examen du Compte Financier Unique 2025 et n'a pas participé au vote.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que les mouvements en dépenses et en recettes du Compte Financier Unique de l'Agence du Tourisme de la Corse de l'exercice 2025 présenté par la présidente de l'ATC et par le Payeur de Corse s'établissent comme suit :



	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		607 537,25 €		1 525 702,80 €		2 133 240,05 €
Opérations réelles	3 906 689,87 €	4 945 678,24 €	11 786 837,85 €	12 093 299,87 €	15 693 527,72 €	17 038 978,11 €
Opérations d'ordre	1 801 363,27 €	2 083 830,00 €	2 083 830,00 €	1 801 363,27 €	3 885 193,27 €	3 885 193,27 €
Total année 2025	5 708 053,14 €	7 029 508,24 €	13 870 667,85 €	13 894 663,14 €	19 578 720,99 €	20 924 171,38 €
Résultat de clôture		1 928 992,35 €		1 549 698,09 €		3 478 690,44 €

ARTICLE 2 :

CONSTATE qu'aucune majorité ne s'est prononcée contre le Compte Financier Unique de l'Agence du Tourisme de la Corse de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 :

APPROUVE en conséquence, le Compte Financier Unique de l'ATC de l'exercice 2025 tel qu'il est présenté par la présidente de l'ATC.

ACTE, que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 1 549 698,09 € et celui de la section d'investissement de 1 928 992,35 €.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 22 juin 2026